



Ville de Bernay
Délibération : 02
Conseil du 10 juillet 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 10 JUILLET 2020 -

Délibération n° 16-2020 Rapporteur : Mickaël PEREIRA

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Céline MENANT, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Pierre JALET à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Claudine HEUDE.

Absents : Pierre JALET, Dominique BÉTOURNÉ.

Date de la convocation : 04 juillet 2020

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet :

FIXATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS AU CONSEIL MUNICIPAL

EXPOSÉ DES MOTIFS :

L'article L.2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que, lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de fonction de ses membres, à l'exception de celles du maire, sont déterminées par délibération.

Le montant des indemnités pouvant être perçu par les membres du conseil municipal est fixé par les articles du Code général des collectivités territoriales relativement à l'indice brut terminal de la fonction publique. Ce dernier est, au jour de la délibération, de 1027.

La Ville de Bernay se situe dans la strate des communes dont la population est comprise entre 10 000 et 19 999 habitants. Aussi, le maire peut prétendre de droit à une indemnité équivalente à 65% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Cependant, Madame le Maire souhaite bénéficier d'un taux inférieur et se voir indemniser sur la base de 30,80% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les adjoints au maire, pour les communes de la strate de population de la Ville de Bernay, peuvent se voir attribuer une indemnité de fonction au plus égale à 27,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le cumul de ces indemnités maximales permet de déterminer l'enveloppe indemnitaire qui correspond au montant, hors majorations éventuelles, qui ne peut être dépassé pour l'indemnisation mensuelle des membres du conseil municipal, y compris, les conseillers municipaux délégués. Cette enveloppe s'établit à 12 154,32 €.

DÉLIBÉRATION :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et suivants,
- Vu** le décret n°82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,
- Vu** le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 4 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de 9 adjoints au maire,
- Vu** les arrêtés en date du 8 juillet 2020 portant délégations aux adjoints aux maires et à onze conseillers municipaux.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE A L'UNANIMITÉ :

(Abstentions : Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE).

- **DE FIXER** le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire maximale, à :

Fonction	Nom	Taux d'indemnité	Montant de l'indemnité
Maire	Mme Marie-Lyne VAGNER	30,80%	1 197,93 €
1^{er} Adjoint au Maire	M. Mickaël PEREIRA	20,50%	797,32 €
2^{ème} Adjoint au Maire	Mme Claudine HEUDE	20,50%	797,32 €
3^{ème} Adjoint au Maire	M. Gérard LEMERCIER	20,50%	797,32 €
4^{ème} Adjoint au Maire	Mme Françoise TURMEL	20,50%	797,32 €
5^{ème} Adjoint au Maire	M. Louis CHOAIN	20,50%	797,32 €
6^{ème} Adjoint au Maire	Mme Céline MENANT	20,50%	797,32 €
7^{ème} Adjoint au Maire	M. Thierry JOSSÉ	20,50%	797,32 €
8^{ème} Adjoint au Maire	Mme Laure BONMARTEL	20,50%	797,32 €
9^{ème} Adjoint au Maire	M. Pierre BIBET	20,50%	797,32 €
Conseiller délégué	M. Pierre JALET	7,71%	299,87 €
Conseillère déléguée	Mme Chantal HERVIEU	7,71%	299,87 €
Conseiller délégué	M. Dominique BÉTOURNÉ	7,71%	299,87 €
Conseillère déléguée	Mme Valéry DIOT	7,71%	299,87 €
Conseiller délégué	M. Pascal SÉJOURNÉ	7,71%	299,87 €
Conseillère déléguée	Mme Frédérique PARIS	7,71%	299,87 €
Conseiller délégué	M. Jérôme VARANGLE	7,71%	299,87 €
Conseiller délégué	M. Guillaume WIENER	7,71%	299,87 €
Conseillère déléguée	Mme Sara FERAUD	7,71%	299,87 €
Conseiller délégué	M. Jocelyn COUASNON	7,71%	299,87 €
Conseillère Déléguée	Mme Sabrina BECHET	7,71%	299,87 €

Le montant total des indemnités de fonction versé mensuellement est de 11 672.38 €.

- Que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et de l'indice terminal brut de la fonction publique.
- Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire



Marie-Lyne VAGNER

